



Procès-verbal
Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement
Séance du 24 mars 2022

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame CHEVY
Madame FONVIELLE
Madame GIGLIETTA
Monsieur GUTTERMAN
Monsieur LEROUX
Monsieur MONTLOUIS
Madame PERNOT
Monsieur SBRIGLIO
Monsieur WATANABE-VERMOREL

Excusés :

Mme CORDEBARD
Madame DIABY
Madame
DUMOULIN
Monsieur FORT
Madame LE BRET
Madame LEONARD
Madame MERTANI
Madame RIOUX
Madame SOUILMI

1- Approbation du compte rendu du procès- verbal du 14 février 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Adoption du compte de gestion de l'exercice 2001.

Le compte de gestion, réalisé par le trésorier, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année 2021.

Les soldes au 31 décembre 2021, comprenant les excédents des années précédentes, sont :

- En section de fonctionnement : 473 983,76 €
- En section d'investissement : 672 574,39 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3- Adoption du compte administratif de l'exercice 2021.

Le compte administratif est le corollaire du compte de gestion ; il retrace les dépenses et recettes inscrites par la Caisse des écoles.

A La section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement.

Elles ont été exécutées à 96.54% du prévisionnel.

Du fait de la reprise de l'activité après la pandémie, les principales dépenses de la section de fonctionnement augmentent de 9.41% passant de 7.090.819.75€ à 7.758.209.79 €

- S'agissant des denrées alimentaires, une augmentation de +31,05 % est observée par rapport à 2020, en raison des effectifs accueillis plus importants qu'en 2020 et de l'augmentation qualitative des produits servis.

- Pour les produits d'entretien et petits équipements, une augmentation de +7,1% est observée malgré la diminution du prix de certains Equipements de Protection Individuelle (EPI) - masques notamment.

En effet, les centres ayant été ouverts plus longtemps, la consommation de produits d'entretien a été conforme aux prévisions, de 75.000 €/an.

Dans le cadre de la sortie du plastique, le montant lié au renouvellement de la vaisselle a été majoré des produits qui ont ensuite fait l'objet d'une subvention de la ville, pour +5 623,01 €.

- Les prestations de services avec des tiers beaucoup ont été beaucoup plus importantes en 2021 (+49 101,98 €, soit +29,1% par rapport à 2020) en raison

* des dépenses d'intérim conformes aux projections traditionnelles (estimation annuelle de 35.000 €) car la période d'ouverture, des centres a été plus importante en 2021 qu'en 2020 ;

* de la nécessité de mise en place d'une version adaptée du logiciel RH pour la prise en compte des nouvelles contraintes en matière de paie, pour 14.580 €

* d'un audit préalable au lancement d'un marché pour les systèmes de ventilation, pour disposer d'un état du parc exhaustif, pour 18.000 €.

* des collectes de bio déchets, inexistantes financièrement en 2020 qui ont entraîné en 2021 une dépense de 9 728,80€.

- les dépenses de maintenance ont été réalisées dans leur totalité (les fermetures en 2020 avaient supprimé certains passages de prestataires).

- Les « impôts, taxes et versement assimilées ». En raison d'une régularisation importante, 24 046,17 € ont été alloués aux dépenses à au fond de solidarité handicapés.

- Charges de personnel : la progression de la masse salariale est de +0,47 % entre 2020 et 2021, le poste vacant du service finances ayant été partiellement pourvu et le recrutement du chargé de développement durable ayant été réalisé.

La revalorisation du SMIC est effective d'octobre à décembre 2021. De plus, des dépenses liées au retour pour 6 mois d'un agent en disponibilité sont constatées.

13.100 € sont liés au versement de la prime inflation, dont le remboursement interviendra en 2022.

- Les charges de gestion courante représentent une variation de + 93,5 % par rapport au compte de gestion 2020. En effet, la Caisse s'était engagée auprès de la Ville à utiliser l'excédent budgétaire 2019 (120 996 €) pour réduire les créances irrécouvrables.

Les charges exceptionnelles augmentent de +2 985,59 €) en raison du volume d'annulations partielles ou totales de titres, généralement après correction des tarifs applicables aux familles.

Les dotations aux provisions et aux amortissements sont en diminution de -9%, au regard des seuls amortissements, la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants étant inchangée à 75.000 €.

Monsieur GUTTERMAN souligne que le résultat de l'exercice 2021 est proche de ceux de 2016 ou 2017.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que le déficit a été limité en raison du transfert en 2020 d'une partie des excédents libre d'emploi d'investissement vers la section de fonctionnement. Certaines Caisses des écoles ont dû demander une subvention exceptionnelle à la Ville afin d'équilibrer leur budget.

Monsieur ALGRAIN ajoute que la Caisse des écoles n'a pas vocation à dégager des excédents, mais d'avoir une gestion saine. En cas de difficultés, le mécanisme de la subvention exceptionnelle permet de pallier les aléas conjoncturels.

Madame LILIENTELD-MAGRY remercie par ailleurs Madame la Maire et Eric Algrain pour leurs négociations politiques qui ont permis d'obtenir le niveau de subvention nécessaire au maintien de l'ensemble des activités et projets de la Caisse.

Monsieur LEROUX souligne sa préoccupation quant aux tarifs des produits alimentaires, qui augmentent dans des proportions inquiétantes.

Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes encaissées au cours de l'exercice s'élève à 7 186 684,11 € (taux de réalisation : 95,5%).

Elles sont composées

- des redevances pour services rendus qui comprennent les facturations des services de restauration scolaires et de séjours d'été.

Le montant est en augmentation de + 19,83% par rapport à 2020, en raison de temps scolaires plus importants qu'en 2020, I

- des dotations et participations qui représentent 62,64% des recettes de fonctionnement, et comprennent la subvention restauration de la Ville (4 352 560,00 €); la subvention séjours (95.081,07 sur les séjours 2020); la subvention FranceAgrimer (54 023,76 €)

- des produits de gestion et atténuation des charges

Les atténuations des charges, elles, sont en diminution de -22,74 % au regard de la valeur de produits stockés au 31 décembre 2021

- des produits exceptionnels relatifs à une subvention exceptionnelle de 10.158 € au titre de la sortie du plastique pour compenser des remplacements de vaisselle en plastiques par des matériaux durables.

La section de fonctionnement connaît un résultat négatif de -571 319,28 €

B- La section d'investissement.

Madame LILIENTELD-MAGRY explique que les dépenses d'investissement ont été réalisées à 66,26 % car le programme d'investissement n'a pas été réalisé complètement en raison de contraintes calendrier qui n'ont pas permis de passer les commandes avant la fin de l'année..

Aussi, les immobilisations corporelles concernent l'acquisition de biens non renouvelables et s'élèvent à 106.022,15 € en 2021 (contre 123.431,16 € en 2020).

Les recettes sont quant à elles réalisées à hauteur de 101,08 % du budget prévisionnel et comprennent à la fois le reversement de la TVA et les écritures d'amortissement.

Le résultat d'investissement 2021 est positif (+161.047,13 €)

Le budget est adopté à l'unanimité.

4- Adoption du budget primitif 2022

Le projet de budget primitif de l'exercice 2022 s'équilibre grâce à la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent en fonctionnement pour 320.209 €

Certaines rubriques ont été réévaluées depuis la présentation du débat budgétaire.
Le déficit de fonctionnement prévisionnel, de - 190 000€ en février, passe à - 320.209 €
Certaines rubriques ont été réévaluées depuis la présentation faite à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

- en recettes : au regard de la facturation janvier/février 2022, la répartition tarifaire connaît un glissement vers les tranches 1 et 2, ce qui diminue les participations familiales.

De même, entre Covid et mouvements de grève, ce sont 15% des effectifs qui n'ont pas fréquenté la restauration scolaire sur cette période janvier/février.

- en dépenses :

* les dépenses alimentaires ont été réévaluées au regard des effectifs attendus.

Il est par ailleurs à noter qu'en l'absence de lisibilité sur l'évolution des cours de matières premières, et dans l'attente des offres des procédures de marchés publics en cours, il sera peut-être nécessaire de réviser les montants inscrits en cours d'exercice.

A ce stade, les prévisions relatives à la part durable sont maintenues.

La procédure de renouvellement des marchés est en cours, mais d'ores et déjà, le lot volaille a été déclaré sans suite, car en raison de la grippe aviaire et de l'indisponibilité des produits qui en découle, les éleveurs sont dans l'incapacité de faire des tarifs à moyen terme.

Monsieur GUTTERMAN demande comment anticiper sur le manque de denrées.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'à ce jour, les relations avec le titulaire du lot sont de confiance et de la Caisse a transmis ses prévisions d'achat. Des stocks sont encore disponibles et le fournisseur dispose encore de quelques sources d'approvisionnement.

A ce stade, il n'y a pas de rupture annoncée.

Pour les autres produits, les légumineuses viennent de France ainsi que le blé du boulanger provient d'Ile de France.

Il n'y a pas a priori d'impact du contexte géopolitique.

Elle indique ne pas vouloir baisser la part de durable et assure avoir d'excellentes relations avec les fournisseurs.

Monsieur ALGRAIN se félicite que la Caisse ait de bonnes relations avec les fournisseurs alors qu'ailleurs cela se tend.

Il informe que les chefs de cuisine travaillent dans une bonne ambiance, que les associer à la démarche ECOCERT les valorise.

* les dépenses de prestations avec les tiers.

Madame LILIENFELD-MAGRY annonce un changement réglementaire lié à une nouvelle instruction comptable, et applicable au plus tard en 2024.

La nomenclature M14 est obsolète et c'est une nouvelle nomenclature M57 qui s'appliquera.

Des modifications interviendront dans le déroulé de l'année budgétaire : le budget devra être voté dorénavant au plus tard le 31 décembre et non plus en mars, impliquant une construction et des négociations budgétaires plus courtes et l'impossibilité d'inscrire la reprise des excédents des années antérieures.

A la demande du trésorier, l'ensemble des Caisses souhaite anticiper ce changement et appliquer la M 57 dès le 1er janvier 2023.

Un coût informatique est à prévoir et des négociations sont en cours avec les autres Caisses pour avoir un tarif raisonnable de l'éditeur de logiciel.

* charges de personnel réévaluées au regard des dernières informations réglementaires

Madame LILIENFELD-MAGRY précise que la dépense séjours de 120 000 € ne figure plus dans les dépenses, en raison de l'expérimentation avec les séjours Arc en Ciel de la Ville.

Le budget est adopté à l'unanimité.

5- Délibération relative à l'attribution de subventions allouées aux écoles maternelles et élémentaires.

Cette délibération autorise comme chaque année le versement de subventions de 3 € par élève pour les maternelles et 2 € pour les élémentaires.
Elle permet l'achat de livres, de jouets ou de spectacles notamment de fin d'année

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6- Délibération autorisant l'inscription au budget 2022 d'une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 75 000€

Cette provision correspond au risque d'impayés à venir pour les factures de l'année 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7- Délibération autorisant la Caisse des écoles du 10^e à adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, et à signer la convention pour la constitution de ce groupement de commandes entre les Caisses des écoles de Paris Centre des 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 16^e, 19^e et du 20^e arrondissements.

Le marché de fourniture d'électricité arrive à son terme le 31 juillet 2021.
Lancé sous forme d'un groupement de commandes en 2016 (et exécuté grâce à deux marchés subséquent, l'un pour la période 2018/2020 et l'autre pour la période 2020/2022),
Il convient de constituer un nouveau groupement et lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Les Caisses des 12^e, 13^e, 16^e, 19^e et 20^e arrondissements, qui n'étaient pas membres du précédent groupement, ont souhaité s'associer à cette procédure.
La Caisse du 10^e était mandataire du précédent groupement, c'est celle du 12^e qui s'est proposée pour cette nouvelle procédure.
Certaines Caisses ont déjà leur marché. Le 5^e reste autonome et le 14^e achète auprès de l'UGAP.

Monsieur LEROUX dit avoir déjà émis des réserves et réaffirme la volonté d'EDF de casser le service public.
Monsieur GUTTERMAN partage le même avis que monsieur LEROUX.

La délibération est adoptée : 7 pour - 2 contre - 1 abstention.